



N°DEC27-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
 AGGLOMÉRATION

**DECISION DU PRESIDENT RELATIVE  
 A UNE DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA  
 REQUALIFICATION DU PLATEAU PIETONNIER DE DAX**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision relative à la possibilité de solliciter des subventions auprès des financeurs pour les dépenses éligibles au budget et conclure les conventions afférentes ainsi que leurs avenants.

La ville de Dax et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax dans le cadre de leur politique de redynamisation globale du centre-ville, ont déjà réalisé plusieurs tranches du programme de travaux de requalification du plateau piétonnier de Dax.

Elles ont également pu bénéficier de 3 subventions pour la 1<sup>ère</sup> tranche, au titre de la DSIL de 204 369 € pour les opérations rue Neuve, rue de la Halle, rue du Mirailh et rue de Borda et en 2021 au titre de la DETR 2022 de 556 500€ pour les opérations des secteurs Saint Pierre et « tête du pont vieux-rue du Toro et de 373 500€ pour le secteur de la rue Saint Vincent.

Pour rappel, ces travaux vont avoir un effet levier sur l'investissement privé :

- Mobilités, Connexions, Quartier d'affaires sur le secteur de la Gare,
- Patrimoine, Tourisme d'affaires, Commerce.

Dans cette dynamique, une nouvelle action conjointe de requalification du plateau piétonnier de Dax est programmée pour 2024. Cette nouvelle opération concerne notamment la rue des Carmes (VRD) et les rues Neuve et d'Eyroise (réseaux et VRD), toujours dans l'objectif de développer les commerces de proximité, d'offrir un cadre attractif et de qualité aux habitants correspondants ainsi à leurs attentes mais aussi d'encourager et accompagner la poursuite de l'amélioration de l'habitat proposé.

RUES	TRAVAUX	ESTIMATION HT
Neuve / de la halle	VRD	450 000
Mirailh /Borda	réseaux	205 000
	VRD	1 030 000
St Pierre	réseaux	485 000
	VRD	1 030 000
tête pont vieux / toro	réseaux	40 000
	VRD	300 000
Neuve / Eyrose	<b>réseaux</b>	<b>855 000</b>
	<b>VRD</b>	<b>1 080 000</b>
<b>Carmes</b>	<b>VRD</b>	<b>650 000</b>
St Vincent	réseaux	355 000
	VRD	890 000

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché/Publié le 24/02/2023

ID : 040-244000675-20230223-DEC27\_2023-AU



Il est sollicité une subvention DETR 2023 sur la quatrième tranche du programme correspondant au secteur rue des Carmes et des rues Neuve et d'Eyroise », estimée à 2 585 000 €.

**La subvention attendue, à hauteur de 30%, est donc de 775 500 €**

### DECIDE

**Article 1 : DE SOLLICITER** une subvention DETR d'un montant de 775 500 € (30% de la quatrième tranche du programme estimée à 2 585 000 €).

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Fait le 23 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS